



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Fin de parcours pour l'épicerie mobile de Caritas Vaud: les bénéficiaires resteront-ils au bord du chemin?

Texte déposé

Le 18 janvier 2019, Caritas Vaud a annoncé l'arrêt des tournées de son épicerie mobile d'ici à fin mars. Rappelons ici que depuis 4 ans, l'épicerie mobile de Caritas sillonne le Canton pour proposer des produits de première nécessité et au plus bas prix à ses clients (au bénéfice d'un subside à l'assurance maladie) vivant dans le besoin.

Parcourant les communes de taille moyenne de notre canton, l'épicerie mobile semble pourtant répondre aux attentes de nos citoyens en situation de précarité. Ainsi, en 2017, c'est 13 communes qui étaient desservies par cette prestation, et notamment Renens, Moudon, Bex, Morges, Aigle et Payerne.

Le rapport d'activité de Caritas Vaud indiquait d'ailleurs que le chiffre d'affaires ainsi que le nombre de clients avaient progressé en 2017. Près de 20'000 Vaudois profitaient alors des services de l'épicerie mobile, ce chiffre démontrant la nécessité d'une telle action.

Selon le communiqué de presse de Caritas Vaud, la somme nécessaire (env. CHF 150'000) chaque année pour pérenniser le projet d'épicerie mobile n'a pas été réunie et, en conséquence n'a pas permis de financer les charges d'exploitation.

L'arrêt de cette prestation représente même une deuxième perte pour deux districts du Canton, qui ont déjà vu l'épicerie fixe Caritas interrompre ses activités à fin décembre 2016. L'arrêt annoncé de l'épicerie mobile crée donc un vide dont on ne sait pas encore comment il sera comblé dans les localités concernées. Quant aux usagers, la perspective de se déplacer et devoir éventuellement s'approvisionner dans d'autres communes n'est guère réjouissante.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat ?

- Le Conseil d'Etat a-t-il été préalablement informé de la situation ?
- Comment le Conseil d'Etat considère-t-il la place de l'épicerie mobile Caritas au sein du dispositif d'aide à la population précarisée de notre Canton ?
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures pour permettre la poursuite de ce type d'activité ?
- Le Conseil d'Etat compte-t-il contacter les communes concernées ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Jaques Vincent

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch